



Découvrez l'interview de JM MARTINEZ, Conseiller municipal à l'environnement et président de l'observatoire municipal de l'environnement à La Ciotat. Et retrouvez les actions menées en matière de lutte contre les moustiques à La Ciotat.

JM MARTINEZ

Pouvez-vous présenter globalement le cadre d'action de la mairie en matière de lutte contre les moustiques (tigre en particulier) ?

Depuis plusieurs années (2016), la ville de La Ciotat collabore avec l'association ACCA (Association ciotadene contre *Aedes albopictus*) pour réduire la nuisance et le risque de maladies vectorielles en lien avec le moustique tigre.

En 2023, la mairie a désigné un référent « Moustiques » et une équipe mixte agent mairie – volontaire ACCA qui intervient pour accompagner les Ciotadens notamment sur les bassins de rétention, les crèches, les cimetières et les terrasses à plots.

Quel est l'objectif de vos travaux au niveau des Bassins de rétention ?

Au cours de l'été 2023, une première série de prélèvements a été réalisée sur 9 bassins de rétention. Ils ont permis de montrer, suivant les bassins, les espèces de moustiques qui s'y reproduisent.

Au cours de l'été à venir, ce suivi va se poursuivre et permettra d'évaluer l'efficacité des traitements que va mettre en place la Métropole au sein de ces bassins.

Quels sont vos actions au niveau des Crèches ?

En 2018, afin de réduire la nuisance liée aux moustiques dans ces structures pour la petite enfance, la ville de La Ciotat a passé contrat avec une société pour l'installation de bornes anti moustiques.

Une évaluation réalisée fin 2023 a montré que, malgré ces bornes, la situation n'était pas encore suffisamment satisfaisante. Des voies d'amélioration ont été dessinées (traitement d'avaloirs, redéploiement des bornes anti moustiques, implantation de pièges pondoirs, plantation de plantes répulsives, proposition de répulsifs cutanés, etc.). L'été 2024 sera mis à profit pour mettre en place ces solutions et les évaluer.

En quoi consiste votre plan d'action « Cimetières »?

Avec le service municipal concerné, un plan d'action a été élaboré fin 2023 avec notamment une adaptation du règlement intérieur des cimetières.

Ainsi, la remise en état des bacs à sable, l'affichage de panneaux de recommandations et l'implantation de pièges pondoirs seront mis en place. L'ensemble des messages de sensibilisation sera établi par l'ACCA qui accompagnera la démarche en imprimant et en distribuant des flyers de sensibilisation pour les usagers. Le suivi mensuel de la présence des larves avec identification des espèces sera effectué directement par l'ACCA.

Quelles sont vos actions au niveau des Terrasses à plots ?

Dans le cadre de la convention passée avec la Ville de La Ciotat, l'ACCA a ciblé les terrasses à plots comme source importante de reproduction de moustique tigre et se donne comme objectif de trouver et de proposer des solutions pour les résidents concernés. Au cours de l'été 2023, une vingtaine de terrasses ont été suivies et, deux solutions y ont été testées avec succès : le BTI via des tissus imprégnés et la pose d'un gazon synthétique.

Pendant la saison estivale 2024, l'objectif sera de parvenir à mobiliser des immeubles entiers via les syndicats de copropriétaires afin que des actions systématiques soient mises en place afin de gagner en efficacité.